

DEC170539DR19

**Décision portant délégation de signature à Mme Amandine CYR pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement l'unité FR3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement, dont la directrice est Mme Armelle CESSOU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Amandine CYR Ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ST ETIENNE DU ROUVRAY, le 08 février 2017

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La directrice d'unité  
Armelle CESSOU